

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : le 16 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 6 avril à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Josette MUSSET, Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIERES, Benoît PALLEE, Patrick POTTIER, Corinne GUILLON, Olivier POULAIN, Catherine FAUCHE, Paul DOITEAU-LEVEE, Véronique BONNAUDET

Étaient absents : Lydie FAURE (pouvoir à Paul DOITEAU-LEVEE)

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIERES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes rendus des conseils des 2 et 23 mars 2022
- Planning élections
- Point urbanisme
- Aménagement jardin de la mairie
- Voirie accès mairie et parking salle des fêtes
- Escalier salle des fêtes
- Devis aménagement des mares
- Subvention association « sur les pas de Bourvil »
- Proposition plaque commémorative *
- Boîtes à suggestions
- Informations et questions diverses

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS DES 2 ET 23 MARS 2022 :

Les comptes- rendus des conseils des 2 et 23 mars sont approuvés par l'ensemble des conseillers présents.

PLANNINGS DES ELECTIONS :

Madame Le Maire informe le conseil du changement de l'heure de fermeture du bureau de vote pour les 2 tours des élections : 19H au lieu de 18H. Il convient donc de modifier les plannings. Il est décidé d'ajouter 10 à 15 minutes par créneau.

AMENAGEMENT DU JARDIN DE LA MAIRIE :

Un projet est lancé pour :

1. changer les panneaux d'affichage sur le bord de la route de chaque côté de l'accès à la mairie. Un pour accueillir de nouvelles cartes (au verso une carte du noyer avec tous les hameaux et les noms des rues, et au recto une carte répertoriant toutes les randonnées de la région). Ces cartes seront fournies par INTERCOM.
2. Un bi-mât double face pour annoncer les directions de :
 - La mairie / salle des fêtes
 - L'église

- Le cimetière
- La randonnée de Châtel La Lune

Ce bi-mât serait installé en bordure de route à la hauteur du panneau jaune existant.

Madame Le Maire a rencontré INTERCOM et l'entreprise GIROD à ce sujet. On attend le devis. Nous bénéficierons d'une remise de 60% sur l'ensemble.

Concernant l'aménagement du jardin de la mairie/salle des fêtes, Benoît PALLEE nous fait un point sur l'avancée du projet. Il nous rappelle nos objectifs, les devis en cours à savoir pour le terrain de pétanque 5X15 mètres et d'un système d'attache pour les chevaux, le mobilier prévu à savoir table + banc, kiosque, poubelles, table de ping-pong, cendriers. Il faudrait aussi prévoir un point d'eau pour les randonneurs et les chevaux.

Catherine FAUCHE informe le conseil qu'à la commission tourisme INTERCOM à laquelle elle participe, ils ont annoncé qu'ils cherchaient des endroits pour y installer des attaches pour chevaux, dans le cadre du développement du tourisme et ce serait financé par l'INTERCOM. Catherine FAUCHE dit qu'on pourrait peut-être leur proposer notre site.

Véronique BONNAUDET informe le conseil qu'au lycée de BOISMARD à Brionne il y a un directeur de travaux qui collecte tous les projets pour ensuite faire un choix. L'idée serait de leur demander de nous fabriquer une table en bois, accessible aux handicapés. Un projet original et créatif. L'idée séduit tous les membres du conseil.

Françoise MAIRESSE rappelle que nous devons interroger l'INTERCOM pour savoir s'ils pouvaient nous aider dans notre projet. Véronique BONNAUDET dit qu'elle a parcouru le site de l'INTERCOM mais n'a rien trouvé.

VOIRIE ACCES MAIRIE ET PARKING SALLE DES FETES :

Madame Le Maire présente le devis de la Société VIAFRANCE NORMANDIE d'un montant de 37.277,34€.

Comme c'était prévu, elle l'a envoyé à Patrick HAUTECHAUD, responsable de la voirie à INTERCOM. Ce dernier doit venir sur place se rendre compte du projet et décider de ce qu'il peut faire pour nous c'est à dire une éventuelle prise en charge totale ou partielle des travaux.

ESCALIER SALLE DES FETES :

Comme convenu lors du dernier conseil, il a été demandé un deuxième devis à Mr RENIER au VAL DORE, pour la fabrication de deux rambardes à poser sur l'escalier de la salle des fêtes. Ce devis est de 919,20€ contre 2.122,80€ de BEAUMESNIL METALLERIE à BEAUMESNIL. Le conseil a voté à l'unanimité le devis de MR RENIER.

DEVIS AMENAGEMENT DES MARES :

Nous avons reçu 8 devis. Tous sont autour de 14.000€. Madame Le maire rappelle que pour l'aménagement des mares, nous bénéficierons d'une subvention de 60% (30% par l'état et 30% par le département).

Il est décidé que dans un premier temps, nous allons aménager les mares du Milan et de la route de Beaumont.

Pour cette dernière, nous devons signer une convention avec le propriétaire.

SUBVENTION ASSOCIATION « SUR LES PAS DE BOURVIL » :

L'association a prévu la réalisation d'un panneau « photo » qui représente BOURVIL taillant un pommier sous la pluie lors du tournage du film « la cuisine au beurre » à CHATEL LA LUNE. Monsieur HERMIER, président de l'association, nous sollicite pour une subvention. Il est décidé de lui accorder 100€.

On en profite pour refaire le point des subventions accordées cette année :

- COMITE DES FETES : 400€
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS de Beaumont Le Roger : 100€
- TELETHON : 100€
- ASSOCIATION SUR LES PAS DE BOURVIL : 100€
- AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE : 60€

- ANCIENS COMBATTANTS : 100€

PROPOSITION PLAQUE COMMEMORATIVE :

Madame Le Maire propose de faire installer à la mairie (soit sur le mur extérieur, soit à l'intérieur) une plaque commémorative des maires du Noyer en Ouche depuis 1792.

Elle a obtenu la liste des maires par Mr René LESUR.

Elle distribue quelques exemples de plaques commémoratives en granit et en verre, et présente, à titre informatif, un devis établi par PFG Évreux s'élevant à 750€ pour une plaque de 120X80, avec gravure et pose.

Catherine FAUCHE propose de la faire sous forme de poster encadré dans l'esprit du tableau des présidents de la république. L'idée est suivie par Patrick POTTIER et Véronique BONNAUDET. La majorité du conseil sont pour la plaque en verre.

Madame Le Maire s'engage à faire faire un devis pour une plaque en verre.

BOITE A SUGGESTIONS :

Afin de faire participer les habitants à la vie de la commune, Madame Le Maire propose d'installer en mairie une boîte à suggestions. L'idée est acceptée par l'ensemble du conseil.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire fait part au conseil qu'elle a reçu le devis pour la réfection de la rue de la Risle à Chatel la Lune qui se décompose comme suit :

- Rue de la Risle : 55.836,92€ pris en charge totale par INTERCOM
- Chemin du Sabotier (jusqu'au portail de Mr et Mme DE L'ESTANG) : 11.937,75€ financé par la commune.
- Les devants de portails (9) : 5860,00€ à la charge des propriétaires ou de la commune.

Pour rappel, les travaux auront lieu en 2023. D'ici là nous allons interroger les propriétaires de Chatel La Lune pour connaître leur souhait.

Un point a été fait sur les adresses mail des habitants. Il nous en manque une centaine. La liste a été imprimée pour chaque conseiller. Madame Le Maire rappelle que si nous arrivions à toutes les obtenir, nous pourrions communiquer par mail au lieu de distribuer dans les boîtes à lettres.

Madame Le Maire propose de convier les habitants du Noyer pour présentation du Conseil, du bilan 2021 et des projets pour 2022.

Olivier POULAIN informe le conseil du renouvellement du bureau de l'association « comité des fêtes », et qu'une première manifestation est prévue le 21 mai 2022 sur le thème « la fête des voisins ». Madame le Maire propose d'offrir l'apéritif à tous les participants.

Les conseillers suggèrent de profiter de la fête des voisins pour faire la présentation du conseil

Véronique BONNAUDET informe le conseil les problèmes rencontrés avec le chien de Mme HERMIER sur la route de la Brunetière. Celui-ci saute par dessus de la clôture ou du portail pour agresser les passants.

Madame Le maire dit s'être rendue sur le site et a constaté que la clôture et le portail ont été rehaussés de 50 cm environ et qu'à priori les chiens ne peuvent plus sauter par-dessus. Mais Olivier POULAIN dit avoir vu les deux

chiens près de chez lui dans la nuit de dimanche dernier. Il est prévu de faire un courrier à Mme HERMIER pour lui demander de veiller à maintenir ses chiens dans sa propriété.

Catherine FAUCHE parle des difficultés rencontrées avec sa commission tourisme. Elle n'est pas toujours convoquée aux réunions, ou est mal informée des lieux de réunion. A la dernière réunion c'était la présentation du budget, mais elle ne peut pas nous l'expliquer.

Le festival d'art numérique organisée par la commission tourisme a déplacé 300 personnes et a coûté 100.000€.

Du 25 juin au 25 septembre 2022 : sentier d'art dans le parc Parissot à Beaumont où ils exposeront des œuvres. Coût de l'opération : 50.000€

Parcours d'art urbain : animation des voies vertes (Broglie et Le Bec Hellouin) : 60.000€

Pour financer toutes ces manifestations ils vont augmenter les taxes de séjour (de 0,4% à 0,5%).

Catherine FAUCHE évoque que toutes ces décisions sont décidées sans concertation des membres de la commission.

La commission tourisme recherche des membres.

L'office de tourisme ferme et l'accueil se fera au château de Beaumesnil. Benoit PALLEE nous explique que cette fermeture est principalement due au manque de personnel.

Catherine FAUCHE évoque de nouveau le problème de la taille des haies, et rappelle qu'elles doivent être taillées en bordure de route et non en bordure des propriétés. Il est décidé de redistribuer la note d'information des règles de bon voisinage.

Paul DOITEAU-LEVEE demande de revoir les horaires des conseils car 18 heures c'est trop tôt pour lui. Il souhaiterait 19 heures si tout le monde est d'accord. Il est décidé de faire les réunions de conseils tous les 1er vendredi de chaque mois à 19 heures.

La séance est levée à 20h25

Josette MUSSET
Le Maire,

